

DOSSIER de CANDIDATURE
aux épreuves d'entrée en formation
DESJEPS spécialité « performance sportive »
mention « équitation »
Session 2023/2024

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente

Identification du candidat :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom* :

Nom de jeune fille :

Prénom* :

Date et lieu de naissance* : le __ / __ / __ __ à N° département : __

Adresse* :

CP : __ __ __ __ Ville :

Tél. :

Portable* :

E-mail* :@.....

Nationalité :

Situation de famille : ☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ divorcé(e) ou séparé(e) ☐ veuf(ve)
☐ pacsé(e) ☐ en concubinage

N° d'assuré social :

sous le régime : ☐ général ☐ agricole ☐ autre :

Numéro identifiant Pôle Emploi : Zone géographique (ville et région) :

Etes-vous référencé comme sportif de Haut niveau ☐ Oui ☐ Non

Si oui dans quel discipline : (Joindre un justificatif)

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- ☐ avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
☐ que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
☐ solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation

DESJEPS spécialité « performance sportive », mention « équitation »

☐ **FORMAT COURT ***

☐ **FORMAT LONG***

Fait le : __ __ __ __

Signature du (de la) candidat(e) :

À : _____

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription:

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation:

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection:

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement:

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation:

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait de l'IFCE:

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report de candidature est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Tests de sélection

DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « équitation »

Conditions d'inscription :

- ☐ Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- ☐ Être titulaire d'un diplôme d'encadrement BPJEPS ou DEJEPS
- ☐ Avoir un niveau technique équivalent au niveau Amateur 1 GP en CSO et/ou CCE et Amateur 2 GP en dressage
- ☐ **AVOIR 1 AN MINI D'EXPERIENCES PROFESSIONNELLES EN TANT QU'ENSEIGNANT DANS LES ACTIVITES EQUESTRES** pour prétendre au DESJEPS format court

Dates :

Tests de sélection : 2,5 jours

☐ du 3 au 5 avril 2023

☐ du 6 au 8 avril 2023

Les dates des tests de sélection vous seront confirmées dans une convocation si votre dossier de candidature est retenu.

Restauration et hébergement :

Restauration possible à l'IFCE - site de Saumur

Pas d'hébergement sur place mais diverses possibilités à proximité

Frais d'inscription aux tests de sélection :

✓ **295 € TTC**

Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Cette formation est éligible au CPF.

Pour en savoir plus sur les modalités de financement, contactez-nous.

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.

Le dossier de candidature est à retourner **COMPLET** par courrier ou par mail

Au plus tard le 27 février 2023

IFCE - Site de Saumur

à l'attention de **Nathalie Guérin**

Avenue de l'ENE - BP 207

49411 - Saumur cedex

+33 (0) 2 41 53 50 57

nathalie.guerin@ifce.fr

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION

**Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture
des candidatures ne sera pris en compte**

- ☐ Le dossier de renseignements complet
- ☐ La photocopie des justificatifs des unités capitalisables déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements
- ☐ La photocopie du diplôme d'enseignement déjà obtenus précisés dans le dossier de renseignements
- ☐ L'attestation délivrée par la DTN, justifiant des éventuelles équivalences des TEP
- ☐ Les justificatifs des TEP déjà acquis
- ☐ Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique des sports équestres (annexe 5)
- ☐ Une photocopie de la **licence FFE** (en cours de validité recto-verso)
- ☐ Un **Relevé d'Identité Bancaire**
- ☐ Une photocopie de votre **attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr). La carte vitale n'est pas recevable.
- ☐ Une **attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc).
- ☐ Une **photo d'identité** récente de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé)
- ☐ Le **chèque daté et signé**, libellé à l'ordre de Régisseur de recettes de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection (*non remboursable hors délai de rétractation*)
- ☐ Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité) N.B. : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- ☐ Une photocopie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
- ☐ Une photocopie de votre attestation de **formation aux premiers secours** (AFPS) ou PSC1 ou BNS
- ☐ Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRAJES de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).

Cadre réservé à l'administration

Réception : __ / __ / ____ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais :

- ☐ Oui
- ☐ Non

Observations :

Dossier de renseignements

et de l'équitation

Organisme de formation : IFCE – site de Saumur

Formation : DESJEPS

Spécialité : Performance sportive

Mention(s) : équitation

A. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (joindre les justificatifs) :

UC	DATE D'OBTENTION	DELIVRÉE PAR LA DRJSCS DE
UC 1		
UC 2		
UC 3		
UC 4		

B. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) OBTENUE(S) DE DROIT PAR ÉQUIVALENCE OU DISPENSE DANS UN AUTRE CADRE (DESJEPS dans une autre spécialité, conditions particulières dans l'arrêté de la mention...) (joindre les justificatifs) :

UC	JUSTIFICATIFS	DATE D'OBTENTION	TEXTES RELATIFS
UC 1			
UC 2			
UC 3			
UC 4			

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèves ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT (cocher ou compléter la case correspondante)

BASE, BAFA, BAFD (préciser)	BAPAAT	BEES 1 ^{er} (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2 ^{ème} (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)	DE DPAD	BEES 3 ^{ème} (Préciser l'option)
Autres (préciser)										

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

(cocher ou compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti,...)									

FINANCEMENT ENVISAGE

(cocher et compléter la case correspondante)

OCAPIAT	VIVEA	Pôle Emploi	AGEFICE	Financement personnel	AUTRES (préciser)

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

AVOIR 1 AN MINI D'EXPERIENCES PROFESSIONNELLES EN TANT QU'ENSEIGNANT DANS LES ACTIVITES EQUESTRES pour prétendre au DESJEPS format court

Dates	Périodicités	Statut : en formation ou salarié	Coordonnées de l'entreprise	Nom de l'employeur

En situation de handicap, des adaptations sont possibles dès les tests d'entrée en formation et tout au long du cursus de formation.

Êtes-vous en situation de handicap ou présentez-vous des difficultés (ex : dyslexie, troubles moteurs, troubles psychologiques, maladies invalidantes, maladies chroniques ...) qui nécessiteraient une adaptation de votre formation ?

☐ OUI ☐ NON

Pour adapter votre plan individuel de formation au mieux, vous serez contacté par le référent handicap.

Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. **Les droits ne sont pas systématiques.**

Nous vous recommandons d'effectuer vos démarches et de prendre contact avec votre conseiller Pôle emploi ou la mission locale de votre région en amont des épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Demandeur d'emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, nous vous conseillons de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un Conseiller.

Les demandeurs d'emploi peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par Pôle emploi (**AFC, AIF,**)
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque région propose un dispositif différent)**
- Conclure un contrat de travail avec une entreprise en alternance sous forme de contrat de professionnalisation
- Bénéficier du dispositif Sésame *

- **Salariés**

Vous devez informer votre employeur de votre projet de formation.

Les salariés peuvent :

- Suivre une formation financée par l'employeur dans le cadre de l'accompagnement à l'effort de formation
- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle
- Bénéficier du dispositif Sésame *
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par les différents OPCO (Transition Pro dans le cas d'une évolution professionnelle ou d'une reconversion, OCAPIAT pour abonder un CPF, ...)

- **Chef d'entreprise du secteur agricole**

Les chefs d'entreprise du secteur agricole peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par le fonds d'assurance formation VIVEA (crédit 2250/an, crédit d'impôt, aide au remplacement)

- **Chef d'entreprise d'autres secteurs ou travailleur indépendant**

Les chefs d'entreprise des autres secteurs peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par votre fonds d'assurance formation

- **Personne en situation de handicap :**

La personne en situation de handicap peut :

- Prendre contact avec nos référents handicap et l'AGEFIPH.
- Mobiliser son CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place CAP emploi
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les OPCO**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque programme varie d'une région à une autre)**
- Bénéficier du dispositif Sésame *

Dispositifs exceptionnels: quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet

**pour des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur*

Aide au Financement

De nombreux dispositifs sont mobilisables dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Selon son statut, la personne bénéficie de droits et d'un accès à certains dispositifs de financement de la formation dans la perspective d'une évolution professionnelle, du développement des compétences, d'une reconversion professionnelle (...). Les droits ne sont pas systématiques.

	CPF 	Pôle emploi 	CAP Emploi 	VIVEA 	Fonds d'Assurances Formation (FAFCEA, AGEFICE, FIPL...)   	Dispositif SESAME (uniquement pour les jeunes de moins de 26 ans, pour une formation d'éducateur sportif ou d'animateur)	Conseil régionaux (chaque région a son propre programme)	TRANSITIONS PRO 	OPO (OCAPIAT, OPCO 2i,...)  	Entreprise du salarié	AGEFIPH 	FONDATIONS	
Demandeur d'emploi	X	X AFC, AIF, Programme de formation du Conseil régional				X	X	X				Dispositifs exceptionnels : quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet . Prendre contact directement avec ces fondations.	
Salarié	X					X		X (dans le but de changer de profession)	X (se rapprocher de l'employeur)	X Accompagnement à l'effort de formation			
Chef d'entreprise agricole non salarié, aide familial ou conjoint collaborateur	X			X Crédit de 2250 € / an pour se former, Crédit d'impôts, Aide au remplacement									
Chef d'entreprise non salarié ou ravaillleur indépendant	X				X								
Personne en situation de handicap	X		X	X	X	X	X	X	X (se rapprocher de l'employeur)	X	X		

AFC : Action de formation conventionnée par Pôle emploi

AGEFICE : Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

AIF: Aide individuelle à la formation

CPF: Compte personnel de formation

FAFCEA : Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale

FIPL : Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

OCAPIAT : Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires

OPCO 2i: Opérateur de compétences – Inter-industriel

VIVEA : Fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles

Annexe 1 Le déroulement des épreuves

➔ Lors de votre arrivée à l'IFCE- site de Saumur, et pour des raisons de sécurité, une pièce d'identité vous sera demandée.

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

Organisation type :

Matin	Accueil	TEP Pédagogie (épreuve de mise en situation pédagogique)	Travail des chevaux
	Présentation Formation		Epreuve de spécialité extérieur type CCE
	Prise en main des chevaux		QCM
			Entretiens
Après-midi	TEP Pédagogie (épreuve de mise en situation pédagogique)	TEP Dressage (épreuve de spécialité technique équestre Dressage)	
		Warm-up Dressage (épreuve de spécialité technique équestre Dressage)	
		TEP CSO (épreuve de spécialité technique équestre CSO)	
		Warm-up CSO(épreuve de spécialité technique équestre CSO)	
		Analyse des épreuves de spécialité	

Cavalerie école lors du passage des tests.

Pour les candidats dispensés des TEP, Warm-up obligatoire en dressage et CSO.

I – Les tests d'exigences préalables (TEP) :

L'entrée en formation d'un candidat du diplôme d'État Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive » mention « équitation », est conditionnée par la validation d'exigences préalables conformément aux arrêtés du 21/09/2018 (JORF n° 230 du 05/10/2018 texte n°29).

I.1 – Les TEP « techniques » DRESSAGE et CSO :

Les 2 tests sont obligatoires pour tous les candidats.

Test A1 « Test technique de dressage » : cheval école

Modalités d'épreuve :

Présentation de la reprise de dressage Amateur 2 Grand Prix C1 (ou de niveau équivalent)

Tenue et Harnachement conforme au règlement de Dressage en vigueur au moment du passage du test.

Rectangle 60x20m. La reprise peut être dictée.

Respect des conditions réglementaires d'élimination.

Durée : 10 mn max.

Test A2 « Test technique de CSO » : cheval école

Modalités d'épreuve :

Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Amateur 1 (ou de niveau équivalent).

Normes techniques : Cotes : 1.15 m à 1.20 m

Tenue et Harnachement conformes au règlement de CSO en vigueur au moment du passage du test.

Respect des conditions réglementaires d'élimination.

Durée : 7 mn max.

I.2 – Test B : Le TEP « pédagogique » : cheval école

Modalités d'épreuve : Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat, sujet défini par le jury, pour 3 cavaliers de niveau de galop 5 ou plus, suivi d'un entretien.

Durée : 35 mn, dont 15 mn de préparation, 20mn de séance et 10 mn d'entretien.

Obligatoire pour tous les candidats, avec chevaux école (Cf. Sélection ci-dessous)

II - La sélection :

Différentes épreuves seront mises en place afin de sélectionner les candidats :

Comportement relationnel :

Évaluation du candidat sur les 2 j ½ de présence lors des séances pédagogiques, séances techniques, sorties et soins des chevaux, respect des personnes, du matériel et des installations.

Epreuve de mise en situation pédagogique :

Cette sélection se fait sur le support des TEP « pédagogiques »

Modalités d'épreuve : Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat, dans une discipline au choix du candidat, pour un groupe de 3 cavaliers de niveau de galop 5 minimum, suivi d'un entretien

(durée : séance 20 mn max. + entretien 10mn max.).

Epreuve de spécialité – technique équestre : DRESSAGE et CSO

La sélection pratique se fait sur le support des TEP techniques A1 et A2, warm-up pour ceux qui ont des équivalences.

Les analyses de pratique sont deux entretiens en référence avec la prestation de l'épreuve technique de CSO **ET** de DRESSAGE (TEP ou warm-up).

Modalités d'épreuve DRESSAGE : Présentation de la reprise de dressage Am2 GP C1 (TEP technique A1) + Analyse de la présentation de la reprise de dressage Am2 GP C1

(durée démonstration 10 mn max. + analyse 10 mn)

Modalités d'épreuve CSO : Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Am1 (TEP technique A2) + Analyse de la réalisation d'un parcours de CSO de niveau Am1

(durée démonstration 7 mn max. + analyse 10 mn)

Epreuve de spécialité – technique équestre : CCE

Modalités d'épreuve : Travail collectif avec cavalerie école, en terrain varié avec sauts d'obstacle fixes de niveau Am2 minimum (**protection de dos obligatoire**)
(durée : 45 mn max.)

Epreuve de QCM :

Modalités d'épreuve : QCM portant sur les connaissances générales et spécifiques liées aux activités équestres et au diplôme visé.
(durée : 20mn max.)

Epreuve d'entretien professionnel :

Modalités d'épreuve : Entretien professionnel de motivation d'une durée de 20 minutes : il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel. Il indiquera dans son projet **le mode de financement** envisagé lors de la formation ainsi que le mode d'organisation des périodes tutorées en entreprise.

Choix du(des) format(s) retenu(s) : court ou long – Cf. Annexe 4

Le projet professionnel dactylographié sera à rendre lors de l'accueil le 1^{er} jour des tests.

Mode de sélection :

- Cas éliminatoire : non validation des TEP (note < 18/30)
- Pas de note éliminatoire sur les épreuves de sélection
- Pour les candidats ayant déjà validé les TEP : prise en compte des notes de warm- up pour la sélection (pas de cas éliminatoire si note < 18/30)

La sélection entre le format court et le format long se fait selon les critères suivants :

- Prise en compte du choix du candidat (format court ou format long)
- La répartition se fait en fonction du classement général : les 10 meilleurs ont une priorité sur le DES format court

III - Le positionnement :

Le positionnement aura lieu en même temps et sur les mêmes épreuves techniques que les TEP et la sélection.

Selon l'arrêté : « L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification ».

« Ce positionnement réalisé par l'organisme de formation conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation. Le positionnement est un test pratique dans la discipline qui se déroulera sur la même situation que les tests pratiques des TEP et de la sélection et sera évalué par le jury du test des TEP ».

Annexe 2

Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation

Le candidat souhaitant faire valoir ses performances en compétition pour la dispense du test technique et/ou pédagogique des exigences préalables à l'entrée en formation DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « équitation », devra produire à son organisme de formation une attestation du DTN.

Cette attestation sera rédigée suite à une demande faite directement sur le site de la FFE :
<https://www.ffe.com/Metiers/Diplomes-delivres-par-l-Etat/DESJEPS>

La liste des équivalences est disponible sur le lien suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/DvbmByxi3YBvkG-DIKvuLLLD-aNk6l8eZssqmnB-75o=/JOE_TEXTE

Annexe 3

Descriptif format long et format court

A titre indicatif, susceptible d'évoluer

Format	Durée en Organisme de formation	Durée en entreprise (Centre de formation BPJEPS)
LONG	700 h (-35h/sem)	538 h (35h/sem)
COURT	560 h (35h/sem)	350h (35h/sem)

Annexe 5 Certificat Médical



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CERTIFICAT MEDICAL (à joindre au dossier d'inscription)

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) et sélections du diplôme mentionné ci-dessous.

Il doit dater de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables (TEP) et de moins d'un an à la date d'entrée en formation (article A212-35 et A212-36 du code du sport).

DESJEPS spécialité "performance sportive", mention "équitation".

(Arrêté du 25/01/2011 modifié portant création de la mention "équitation" du diplôme DESJEPS spécialité "performance sportive").

Exigences mentionnées par le diplôme > Annexe I : présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des sports équestres datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

Je soussigné (e),,
docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM

Prénom

Né (e) le

à

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'encadrement des sports équestres.

Ce certificat médical est établi pour faire valoir ce que de droit et remis en main-propre à l'intéressé(e).

A, le

Cachet du médecin

Signature du médecin